

délà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les obstacles.

96° Tout en assurant les droits de tous les citoyens sans exception, lorsqu'il s'agit de la protection des droits privés, l'Etat ne doit-il pas se préoccuper spécialement d'une certaine classe ?

R. Oui, il doit se préoccuper spécialement de la classe des faibles et des indigents, et être la providence des travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en général.

DU RESPECT DU A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ; DES ATTEINTES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

97° Qu'est-ce que les lois publiques doivent protéger et sauvegarder ?

R. Les lois publiques doivent protéger et sauvegarder les propriétés privées, contenir les masses dans le devoir, les empêcher d'enlever de force le bien d'autrui et d'envahir les propriétés étrangères, sous le prétexte d'une absurde égalité, choses que la justice condamne et que l'intérêt commun répudie.

98° Les ouvriers désireux d'améliorer leur sort par les moyens honnêtes, forment-ils la majorité ?

R. Ils forment la très grande majorité ; mais combien n'en compte-t-on pas qui mettent tout en œuvre pour exciter des tumultes et entraîner à la violence ?

99° Quel est alors le devoir de l'autorité publique ?

R. Son devoir est alors d'intervenir, de mettre un frein aux excitations des meneurs, de protéger les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine.

100° A quoi un travail trop prolongé ou trop pénible et un salaire trop faible donnent-ils souvent lieu ?

R. Ils donnent souvent lieu à ces chômages voulus et concertés qu'on appelle grèves.

101° Quels sont les conséquences de ces chômages ?

R. Non seulement ils tournent au détriment des patrons et des ouvriers, mais ils entravent le commerce, nuisent aux intérêts généraux de la société, et comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, ils compromettent aussi la tranquillité publique.

102° A qui appartient-il de porter remède à une plaie si commune et si dangereuse ?